



---

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE**

**Séance ordinaire du 3 décembre 2025**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 3 décembre 2025 à 19h00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :	Steve Lefebvre	Maire
	Michel Lamoureux	Conseiller
	André-Mathieu Lefebvre	Conseiller
	Marc Poirier	Conseiller
	Sonia Paul	Conseillère
	Steve Millar	Conseiller
	Samuel Godin	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Patricia Larivière, directrice générale, fait fonction de greffière de la séance.

---

**000 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**0-1 Ouverture de la séance**

Sur la proposition de Steve Lefebvre, la présente séance est ouverte à 19h00.

**0-2 Adoption de l'ordre du jour**

M.B. 2025-12-03-311

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

**ORDRE DU JOUR**

<b>000</b>	<b>OUVERTURE DE LA SÉANCE</b>
0-1	Ouverture de la séance
0-2	Adoption de l'ordre du jour
0-3	Adoption des procès-verbaux
	A. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

**100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

<b>110</b>	<b>Conseil municipal</b>
110-1	Nomination des membres représentants d'organisme
110-2	Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
110-3	Avis de motion – Règlement 2025-370

<b>130</b>	<b>Gestion financière et administrative</b>
130-1	Approbation du journal des achats en lot du mois de novembre 2025
130-2	Approbation du journal des achats du mois de novembre 2025
130-3	Dépôt du relevé bancaire de novembre 2025



- 130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 30 novembre 2025 – États des activités financières  
130-5 Approbation des salaires du mois de novembre 2025  
130-6 Demande annulation d'intérêts  
130-7 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes

**160 Ressources humaines**

- 160-1 Abolition du poste de directeur général adjoint

**200 SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 200-1 Rapport des activités du service de sécurité incendie de novembre 2025

**300 TRANSPORT ET COMMUNICATION**

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics  
300-2 Demande d'utilisation du camion municipal pour vérifications en période de déneigement  
300-3 Dépôt du résumé et recommandations du comité de voirie  
300-4 Chemin Deschênes – Déneigement et regroupement de bacs  
300-5 Chemin Auberge privé – Déneigement et acquisition possible  
300-6 Montée Gorman privée – Regroupement de bacs  
300-7 Mandat à la firme Géo Précision  
300-8 Avis de motion - Règlement d'emprunt – Garage municipal  
300-9 Pont de fer – Miroir  
300-10 Chemin Richard - Déneigement  
300-11 PPA-CE  
300-12 PPA-ES  
300-13 Sable d'hiver disponible pour les citoyens

**400 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

- 400-1 Rapport de l'usine d'épuration du mois de novembre 2025  
400-2 Rapport de l'eau potable du mois de novembre 2025

**500 SANTÉ ET BIEN ÊTRE**

**600 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**

- 600-1 Rapport des permis émis pour le mois de novembre 2025  
600-2 Affichage de poste – Comité consultatif d'urbanisme  
600-3 Dossier litige - Urbanisme  
600-4 Abrogation de la résolution M.B. 2025-08-06-234  
600-5 Reconnaissance aux membres 2025 du comité consultatif d'urbanisme

**700 LOISIRS ET CULTURE**

**800 CORRESPONDANCE**

- 800-1 Pôle d'excellence en récrétourisme en Outaouais – Entretien des sentiers pédestres pour 2026

**900 VARIA**

**1000 PÉRIODE DE QUESTIONS**

**1100 LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Adoptée à l'unanimité**



### 0-3 Adoption des procès-verbaux

#### A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025

M.B. 2025-12-03-312

Il est proposé par Sonia Paul, appuyée par André-Mathieu Lefebvre,

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2025 soit adopté tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

**Adoptée à l'unanimité**

100	<b>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</b>
110	<b>Conseil municipal</b>

#### 110-1 Nomination des membres représentants d'organisme

M.B. 2025-12-03-313

**CONSIDÉRANT QUE** pour donner suite à l'élection municipale, il est requis de nommer les membres des différents comités et représentants auprès d'autres organismes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Samuel Godin et résolu :

**QUE** le maire Steve Lefebvre soit nommé comme représentant substitut de la RIAM.

**QUE** le conseiller Michel Lamoureux soit nommé comme représentant municipal au CRSBPO.

**QUE** le maire Steve Lefebvre soit nommé comme représentant municipal auprès de la Corporation du lac des 31 milles.

**Adoptée à l'unanimité**

#### 110-2 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil

**Note au procès-verbal :** Tous les membres du conseil ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires.

#### 110-3 Avis de motion – Règlement 2025-370 – Rémunération du maire

Il est, par la présente, donné avis de motion, par André-Mathieu Lefebvre, conseiller au siège numéro 2, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-370 décrétant la rémunération du maire.

\_\_\_\_\_  
André-Mathieu Lefebvre

**Adoptée à l'unanimité**



130	<b>Gestion financière et administrative</b>
-----	---

**130-1 Approbation du journal des achats en lot pour le mois de novembre 2025**

M.B. 2025-12-03-314

Sur la proposition de Sonia Paul, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'approver le journal des achats en lot du mois de novembre 2025 pour un montant total de 103 944.83\$ tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

**130-2 Approbation du journal des achats pour le mois de novembre 2025**

M.B. 2025-12-03-315

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est résolu d'approver le journal des achats au 30 novembre 2025 pour un montant de 11 540.62\$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière par intérim à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

**130-3 Dépôt du relevé bancaire de novembre 2025****Note au procès-verbal**

Le relevé bancaire de novembre 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

**130-4 Dépôt du suivi budgétaire au 30 novembre 2025****Note au procès-verbal**

Le document de suivi budgétaire au 30 novembre 2025 a été déposé et les élus en ont pris connaissance.

**130-5 Approbation des salaires du mois de novembre 2025**

M.B. 2025-12-03-316

Sur la proposition de André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Samuel Godin, il est résolu d'approver les salaires payés du mois d'octobre 2025 pour un montant de 48 338.50 \$.

Adoptée à l'unanimité

**130-6 Demande d'annulation d'intérêts**

M.B. 2025-12-03-317

**CONSIDÉRANT QUE** l'adresse postale du citoyen ayant le matricule 4822 52 4976 0 000 0000 a été modifiée par la MRC sans que la Municipalité en soit informée;

**CONSIDÉRANT QUE** cette situation a entraîné l'envoi du compte de taxes municipales à une adresse erronée;

**CONSIDÉRANT QUE** le retard de paiement découle exclusivement de cette erreur administrative indépendante de la volonté du citoyen;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Sonia Paul, et résolu,



**QUE** le conseil municipal autorise la directrice générale à procéder à l'annulation des intérêts causé par la situation.

**Adoptée à l'unanimité**

**130-7 Fermeture du bureau municipal durant la période des fêtes**

M.B. 2025-12-03-318

**CONSIDÉRANT QUE** la période des fêtes approche et que la diminution des activités municipales durant cette période permet une fermeture sans impact significatif sur les services aux citoyens;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Michel Lamoureux, et résolu :

**QUE** le personnel administratif bénéficiera de congés fériés payés du 22 décembre 2025 au 3 janvier 2026 inclusivement.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>160</b>	<b>Ressources humaines</b>
------------	----------------------------

**160-1 Abolition du poste de directeur général adjoint**

M.B. 2025-12-03-319

**CONSIDÉRANT QUE** la structure administrative de la Municipalité a été réévaluée et qu'il n'est plus nécessaire de maintenir le poste de directeur général adjoint;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Samuel Godin et résolu :

**QUE** le poste de directeur général adjoint soit aboli.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>200</b>	<b>SÉCURITÉ PUBLIQUE</b>
------------	--------------------------

**200-1 Rapport d'activités du service incendie**

**Note au procès-verbal**

Le directeur du service incendie, Pascal Saumure, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2025.

<b>300</b>	<b>TRANSPORT ET COMMUNICATION</b>
------------	-----------------------------------

**300-1 Rapport du directeur des travaux publics**

**Note au procès-verbal**

Le directeur des travaux publics, Martin Garneau, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2025.

**300-2 Demande d'utilisation du camion municipal pour vérifications en période de déneigement**



M.B. 2025-12-03-320

**CONSIDÉRANT QUE** l'utilisation du camion municipal est essentielle pour effectuer des inspections régulières des chemins et infrastructures publiques;

**CONSIDÉRANT QUE** cette pratique contribue à identifier rapidement les besoins d'entretien et à prévenir les risques pour les usagers de la route;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar,

**QUE** le camion municipal accessible est mis à la disposition du directeur des travaux publics étant responsable de la gestion des opérations de déneigement

**QUE** le camion municipal soit stationné au domicile du directeur des travaux publics afin de rendre les opérations de déneigement plus efficaces.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **300-3 Dépôt du résumé et recommandations du comité de voirie**

**Note au procès-verbal :** Le document de résumé et recommandations du comité de voirie est déposé et les élus en ont pris connaissance.

#### **300-4 Chemin Deschênes – Déneigement et regroupement de bacs**

M.B. 2025-12-03-321

**CONSIDÉRANT QUE** la situation concernant le déneigement du chemin Deschênes a été réévalué par le conseil municipal;

**CONSIDÉRANT QU'**une portion du chemin est public et que des résidents y résident annuellement;

**CONSIDÉRANT QU'**une soumission a été reçu d'un contracteur pour le déneigement excluant le sablage du chemin.

**CONSIDÉRANT QUE** la machinerie municipale ne peut accéder à ce chemin lors de conditions hivernales difficiles.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar,

**QUE** la portion publique du chemin Deschênes soit déneigée pour la saison 2025-2026

**QUE** le contrat de déneigement soit octroyé à Monsieur Luc Poirier pour la somme de 2 300\$ plus taxes.

**QUE** les citoyens doivent apporter leurs bacs de matières résiduelles à la jonction du Chemin Deschênes et du Chemin Rivière-Gatineau Sud pour la période hivernale.

**Adoptée à l'unanimité**

#### **300-5 Chemin Auberge privé – Déneigement et acquisition possible**

M.B. 2025-12-03-322

**CONSIDÉRANT QUE** les propriétaires du chemin de l'Auberge privé n'avaient pas été avisé de la résolution M.B. 2024-09-09-221;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier,

**QUE** le chemin de l'Auberge privé soit déneigé pour la saison 2025-2026, soit jusqu'au printemps 2026.

**QUE** les propriétaires du chemin soient avisés qu'il s'agit de la dernière année où la Municipalité assumera le déneigement, à moins qu'une entente de cession du chemin à la Municipalité ne soit convenue.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal :** Les conseillers André-Mathieu Lefebvre et Steve Millar se retirent de leurs sièges à la table du conseil pour le traitement du point 300-6.

**300-6 Montée Gorman privé – Regroupement de bacs**

**M.B. 2025-12-03-323**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité ne peut accéder à la portion privée de la Montée Gorman;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Samuel Godin, appuyé par Michel Lamoureux,

**QUE** la direction générale soit autorisée à négocier une entente avec le propriétaire du matricule 5319 09 0980 0 000 0000 pour y installer un regroupement de bacs.

**QUE** si aucune entente ne peut être conclue, les citoyens de la portion privée devront apporter leurs bacs de matières résiduelles à la jonction de la Montée Gorman et du chemin Paul.

**Adoptée à l'unanimité**

**Note au procès-verbal :** Les conseillers André-Mathieu Lefebvre et Steve Millar reprennent leurs sièges à la table du conseil.

**300-7 Mandat à la firme Géo Précision**

**M.B. 2025-12-03-324**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit faire préparer des plans topographiques et relevés nécessaires pour les professionnels qui doivent être exécuté par un arpenteur-géomètre pour le terrain où y sera installé le garage municipal;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Michel Lamoureux,

**QUE** le mandat soit octroyé à la firme Géo Précision au coût de 9 400\$ plus taxes.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-8 Avis de motion – Règlement d'emprunt 2025-371 – Garage municipal**



Il est, par la présente, donné avis de motion, par Marc Poirier conseiller au siège numéro 3, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 2025-371 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux d'assemblage et de construction du garage municipal situé sur le chemin de l'Usine-de-Pompage ainsi que pour des travaux de plans et devis technique.

Marc Poirier

### 300-9 Pont de fer - Miroir

M.B. 2025-12-03-325

**CONSIDÉRANT QUE** la visibilité sur le pont est limitée du côté de la rue du Pont, rendant difficile l'observation d'un véhicule qui attend ou s'engage, puisqu'un seul véhicule peut circuler à la fois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'installation d'un miroir routier permettrait d'améliorer la sécurité des usagers;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Samuel Godin, et résolu :

**QUE** la Municipalité procède à l'installation d'un miroir de circulation au pont sur le côté de la rue du Pont afin d'améliorer la visibilité et la sécurité des usagers.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-10 Chemin Richard

M.B. 2025-12-03-326

**CONSIDÉRANT QUE** le chemin Richard ne comporte pas de résidents annuels.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Sonia Paul, et résolu :

**QUE** le chemin Richard ne soit pas déneigé tant et aussi longtemps qu'aucun résident annuel n'y soit établi.

**Adoptée à l'unanimité**

### 300-11 PPA-CE

M.B. 2025-12-03-327

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Bouchette a pris connaissance ce de s modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;



**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectué e à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Michel Lamoureux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 39 053.05 relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

300-12 PPA-ES

M.B. 2025-12-03-328

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Bouchette a pris connaissance ce de s modalité s d'application du volet Projet s particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais i inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectué e à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE**, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS,**

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par André-Mathieu Lefebvre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Bouchette approuve les dépenses d'un montant de 61 594.92\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux



exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adoptée à l'unanimité**

**300-13 Sable d'hiver pour les citoyens**

M.B. 2025-12-03-329

**CONSIDÉRANT QUE** l'emplacement du tas de sable d'hiver n'est plus centralisé.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Samuel Godin et résolu :

**QUE** le directeur des travaux publics soit autorisé à aménager un tas de sable accessible aux citoyens dans le stationnement au terrain du Centre 4 saisons.

**Adoptée à l'unanimité**

<b>400</b>	<b>HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT</b>
------------	---

**400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout**

**A- Rapport de l'inspecteur municipal**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2025 concernant l'usine d'épuration.

**400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc**

**A- Rapport de l'opérateur certifié en eau potable**

**Note au procès-verbal**

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2025.

<b>500</b>	<b>SANTÉ ET BIEN ÊTRE</b>
------------	---------------------------

<b>600</b>	<b>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</b>
------------	--

**600-1 Rapport des permis émis pour le mois de novembre 2025**

**Note au procès-verbal**

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport des permis émis pour le mois de novembre 2025, pour un total de 9 permis émis.

**600-2 Affichage de poste – Comité consultatif d'urbanisme**

M.B. 2025-12-03-330

**CONSIDÉRANT QU'**un membre a pris la décision de quitter le comité consultatif d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QU'**un siège est maintenant vacant;



**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Sonia Paul, appuyé par Marc Poirier, et résolu,

**QUE** le conseil mandate la direction générale pour procéder à un affichage de poste pour le comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-3 Dossier litigieux - Urbanisme**

M.B. 2025-12-03-331

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a pris connaissance d'un dossier litigieux concernant une construction;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyé par Samuel Godin, et résolu,

**QUE** le conseil mandate la firme Cain Lamarre pour le règlement de ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-4 Abrogation de la résolution M.B. 2025-08-06-234**

M.B. 2025-12-03-332

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a été informé que le chemin des Pins 31-Milles est bien identifié;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Michel Lamoureux, appuyé par Sonia Paul, et résolu,

**QUE** le conseil abroge la résolution M.B. 2025-08-06-234.

**Adoptée à l'unanimité**

**600-5 Reconnaissance aux membres 2025 du comité consultatif d'urbanisme**

M.B. 2025-12-03-333

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal souhaite reconnaître l'implication des membres du comité consultatif pour leur travail effectué durant l'année 2025.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par Marc Poirier, appuyé par Steve Millar, et résolu,

**QUE** le conseil mandate la direction générale pour l'achat de cartes cadeaux d'un montant de 100\$ auprès de commerçants locaux.

**QUE** le conseil mandate la direction générale pour préparer un projet de règlement concernant la rémunération des membres du comité consultatif d'urbanisme.

**Adoptée à l'unanimité**

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------



**800-1 Pôle d'excellence en récrétourisme en Outaouais – Entretien des sentiers pédestres pour 2026**

M.B. 2024-12-03-334

**CONSIDÉRANT QUE** la résolution M.B. 2024-01-17-016 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 17 janvier 2024;

**CONSIDÉRANT QUE** cette résolution concernait la participation de la municipalité au programme d'entretien des sentiers pédestres aménagés au Village touristique Majopial et ce, pour une somme de 3500\$ plus taxes;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par André-Mathieu Lefebvre, appuyée par Steve Millar, et résolu

**QUE** le conseil autorise la directrice générale à procéder au paiement de la facture du PERO lors de la réception pour l'entretien des sentiers pédestres pour la saison 2026 au montant de 3 500 \$ plus taxes.

**QUE** le conseil mandate la directrice générale pour procéder à la refacturation de 50% de cette facture au Village touristique Majopial.

**Adoptée à l'unanimité**

900	<b>VARIA</b>
-----	--------------

1000	<b>PÉRIODE DE QUESTIONS</b>
------	-----------------------------

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Conférence de presse de la MRCVG concernant le Projet de loi 2
- Dossier enquête administrative
- Vitesse des camions de déneigement
- Intérêts compte de taxes
- Motivation concernant le salaire du maire
- Félicitations concernant la prise en charge du déneigement et de la collecte des matières résiduelles
- Vision du nouveau conseil municipal

1100	<b>LEVÉE DE LA SÉANCE</b>
------	---------------------------

**1100 Levée de la séance**

M.B. 2025-12-03-335

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de lever la présente séance à 19h36.

**Adoptée à l'unanimité**

---

Steve Lefebvre  
Maire

---

Patricia Larivière  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière